

Au Conseil communal  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission des finances au Conseil communal  
sur le préavis No 47/2020  
Comptes 2019

---

Présidence : Jean-Paul Bruand  
Membres : Liliane Annen, Thierry Auberson, Alessandro Fabbri  
Jean-Dominique Decotignie, rapporteur

---

### **Préambule**

La municipalité propose au conseil communal, dans son préavis 47/2020, d'adopter les comptes 2019 qui se solde par un excédent de revenus de 29'517.54 frs.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2019, adoptés par la municipalité dans sa séance du 30 mars 2020, **ont** été transmis à la CoFin par courriel le 23 avril 2020.

La commission s'est réunie une première fois le 4 mai 2020 à 20.30 heures pour l'examen détaillé des comptes et la préparation des questions à la municipalité, une deuxième fois le 13 mai 2020 en présence de Monsieur Louis Savary, syndic, de Monsieur Stéphane Hauert, président du conseil, et de Monsieur Christian Franco, boursier.

Monsieur Louis Savary, syndic, et Monsieur Christian Franco, boursier, ont apporté par écrit et par oral les réponses aux questions soumises par la CoFin. Nous les remercions pour la qualité et la précision de leurs informations.

La commission s'est également réunie le 13 mai 2020 pour l'élaboration du rapport. Le rapport final a été approuvé par échanges de courriels.

## Questions principales à la municipalité

Q. Page 5 « Défalcatons et impôts et taxes » à quel article cela correspond-il ? Même question pour l'impôt forfaitaire ?

R : *Les impôts et taxes (dus principalement pour les activités dirigeantes) sont comptabilisés dans le compte 211.3191 et les défalcatons dans le compte 211.3301. En ce qui concerne l'impôt forfaitaire, il nous est communiqué par l'ACI et est inclus dans le compte 211.4001.*

Q. Page 7 Les conclusions ne font pas mention de la contribution de la diminution importante des investissements.

R : *Les dépenses d'investissements sont plus faibles qu'estimées car certains projets ont été reportés. Cependant, les dépenses d'investissements n'influencent en rien le résultat annuel. Seuls les amortissements l'impactent dès l'année suivante.*

Q. 111.3181 Quelle est la répartition entre port et CCP ?

R : *Les frais CCP consistent en frais de gestion du compte et ils s'élèvent à CHF 60.00/an.*

Q. 171.3141 Le montant repart à la hausse. Pourquoi ?

R : *Il a été nécessaire de remplacer un urinoir qui n'était pas prévu (env. CHF 5'800).*

Q. 211.4272 Pourquoi une baisse ?

R : *Parce que la surface d'affichage mise à disposition de la SGA a été diminuée.*

Q. 421.3809 Nouveau poste ? Pourquoi un nouveau poste ? Quels sont ces équipements ?

R : *Il s'agit du versement au fond de réserve de la taxe pour le financement des équipements communautaires (écoles, pré et parascolaire) perçue sur les propriétaires en cas de légalisation de nouvelles surfaces de plancher déterminantes destinées au logement (421.4656). Elle correspond à la décision du CC du 1er octobre 2013 sur le préavis n° 28/2013.*

Q. 431.3114 Pourquoi une telle diminution ?

R : *Il s'agit d'économies opérées par le chef de voirie en prolongeant la durée de vie de plusieurs appareils et machines dont le remplacement est porté au budget chaque année pour environ CHF 20'000. Son but est de ne les changer que s'ils sont définitivement hors d'usage.*

Q. 452.4354 Le montant est en baisse. Est-ce dû à moins de récupération ou à un prix payé plus bas ?

R : *Baisse des tarifs de récupération (papier, carton, fer, etc... et également diminution des quantités.*

Q. 461.3811 comment s'explique cette hausse considérable ?

R : *Cette augmentation est essentiellement due à la perception de taxes d'introduction EC/EU pour plus de CHF 250'000.00.*

## Constat général

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel pour 2019 est excellent avec un excédent de revenus de 1'879'517.50 frs. Comme indiqué dans le préavis (page 5), il est en grande partie dû à des revenus exceptionnels. Néanmoins, il est réjouissant de constater que, malgré l'effet de la réforme RIE III et sans compter les revenus exceptionnels, les comptes boucleraient avec un excédent de recettes non négligeable. On voit sur le graphique 1 que les rentrées fiscales provenant des entreprises sont

devenues marginales. On peut en conclure que la commune est en mesure d'équilibrer ses comptes en comptant essentiellement sur les rentrées fiscales des personnes physiques.

Notons que la Municipalité a décidé d'effectuer des opérations de bouclage et d'attribuer 1'150'000.00 francs au fonds de réserve pour investissements futurs et 700'000.00 frs à une provision pour débiteurs douteux. Cette manière de faire offre une plus grande souplesse dans l'utilisation des montants lorsque le besoin se fera sentir.

#### Endettement, marge d'autofinancement et capacité financière

L'excellent résultat opérationnel a un effet direct sur l'endettement net de la Commune. Avec un plafond d'endettement fixé à 35'000'000 francs, la Commune n'aura aucun problème pour financer les objets prévus par la Municipalité. La marge d'autofinancement (graphique 1) de quelques 4 millions de francs en moyenne renforce cette impression.

#### Contributions nettes aux collectivités publiques

Le graphique 2 montre la différence entre les contributions de la Commune aux collectivités publiques (nature 35 p.10) et ce qu'elle reçoit (nature 45 p.12). On peut voir que l'augmentation vertigineuse du début du siècle est stoppée depuis le début de la décennie. Notons que les variations des années 2013 à 2016 sont dues aux apports exceptionnels des entreprises de Cheseaux. En effet, le mode de calcul prend principalement en compte le revenu du point d'impôt et entraîne une correction l'année suivante.

#### Gestion des liquidités

Du fait de sa dette nette négative et comme les emprunts à long terme ne sont remboursables qu'à échéance fixe, la bourse communale dispose de grosses liquidités. Avec l'aide du boursier, la Municipalité a réussi à éviter au maximum l'effet des taux négatifs en prêtant à court et moyen terme les montants disponibles à des entités publiques, ce qui est remarquable.

#### Fonds de réserve énergies renouvelables

Les subventions pour les énergies renouvelables se sont montées à 42'704.65 francs (poste 231.3657). L'intérêt pour le mécanisme de subvention introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est donc manifeste. Ce montant est inférieur à l'apport des taxes (poste 431.4112.01) soit 60'622.45 francs. Cela montre qu'il y a encore des possibilités de progression.

#### Investissements retardés

La CoFin prend note du décalage dans le temps de plusieurs investissements initialement prévus en 2019. Ceci n'a pas d'effet sur les résultats opérationnels mais réduit la dette nette. Il est à souhaiter que les investissements nécessaires soient réalisés au plus vite pour éviter l'impact des intérêts négatifs.

#### Taxe d'introduction

Un montant important (262'363.65 francs) a été perçu au titre des taxes de raccordement (poste 461.4341). Ce montant est porté au fonds de réserve « réseau égouts et épuration des eaux » comme indiqué au poste 461.3811.

#### Frais de port et d'envoi

Le CoFin relève que les dépenses pour les envois postaux sont importantes. Le poste 111.3181 ne correspond qu'aux coûts d'affranchissement et sont non négligeables. Ce n'est néanmoins que la partie visible de l'iceberg et la Municipalité en est bien consciente. Le temps passé par l'administration à imprimer les documents et à les mettre sous plis entraîne par exemple des dépenses importantes. Il y a là un potentiel d'économie.

#### Poste 421.3809

Le Conseil a décidé le 1<sup>er</sup> octobre 2013 d'autoriser la Commune à prélever sur les nouvelles zones à bâtir une taxe destinée à financer les équipements communautaires. Les montants versés en 2019 correspondent aux PPA Pâquis et Grand Pré.

Autres :

On peut constater que les jetons de présence au CC ont fortement augmenté en 2019. Ceci est l'effet du passage du nombre de séances de 4 en 2018 à 5 en 2019.

Le parking du Grand-Pré rapporte environ 50'000 francs (poste 611.4399 et explications correspondantes). Ce montant est largement inférieur à celui qui avait été estimé dans le préavis 08/2017 soit environ 84'700 francs. Cela ne remet néanmoins pas en cause la rentabilité de cet investissement de 363'520.70 francs.

## **Constat général**

La CoFin prend acte avec grand plaisir de l'excellent résultat opérationnel pour 2019. Une grande partie de ce résultat est due à des conditions exceptionnelles comme indiqué en page 3 du préavis. Néanmoins, sans ces apports, il y aurait tout de même un excédent de revenus ce qui montre la très bonne santé de nos finances et l'excellente gestion de la Municipalité. Nos finances sont en remarquable état et la tendance est solide: pas d'endettement net et un équilibre budgétaire stable et qui ne dépend pas d'éléments conjoncturels. Il est à craindre que la pandémie du Covid-19 ternisse quelque peu cette image pour 2020.

## **Conclusions**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 47/2020 du 30 mars 2020
- d'adopter les comptes 2019 qui se présentent comme suit :

Revenus	CHF 21'771'767.75
Charges	<u>CHF 21'742'250.21</u>
Excédent de revenus	<u>CHF 29'517.54</u>
- de donner décharge à la commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 25 mai 2020

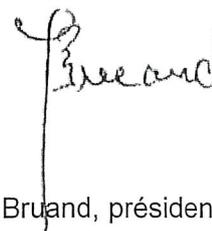
Commission des finances  
du conseil communal de Cheseaux :



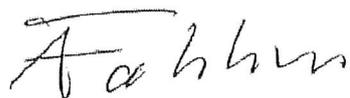
Liliane Annen



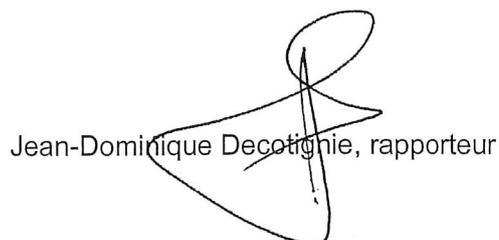
Thierry Auberson



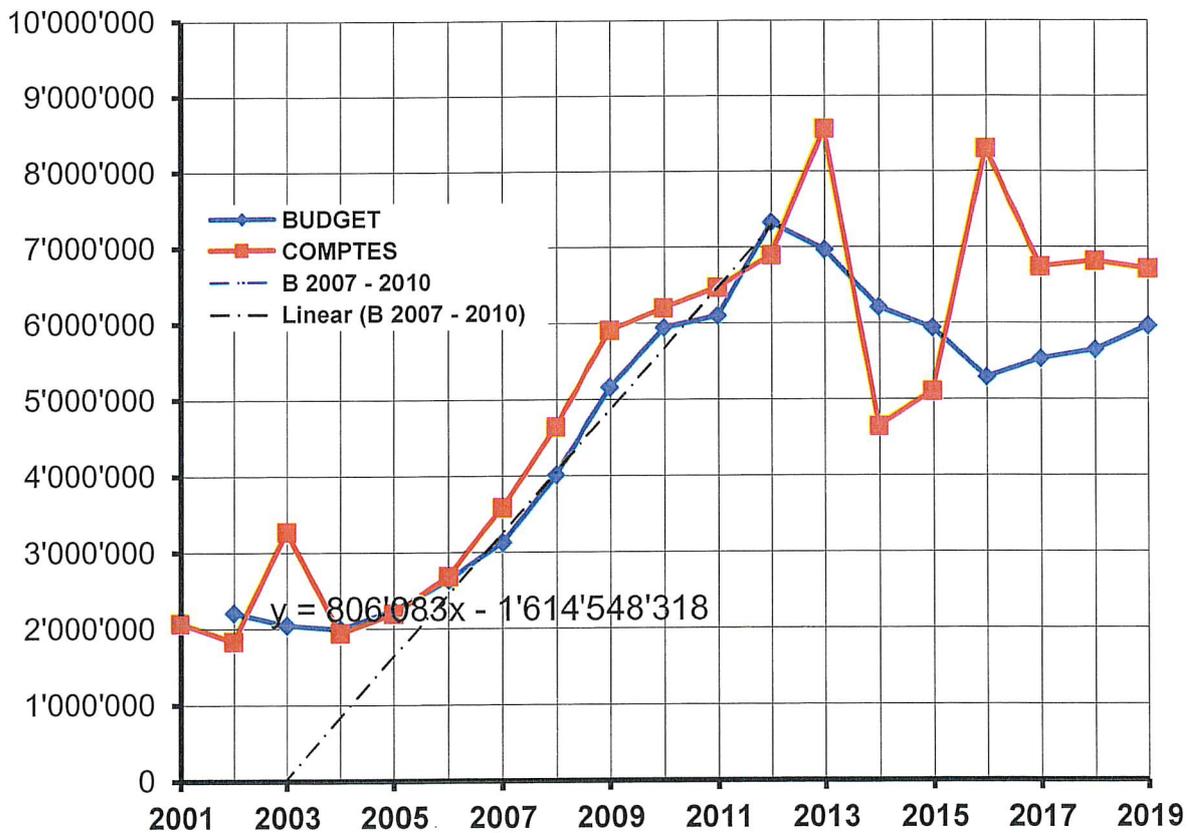
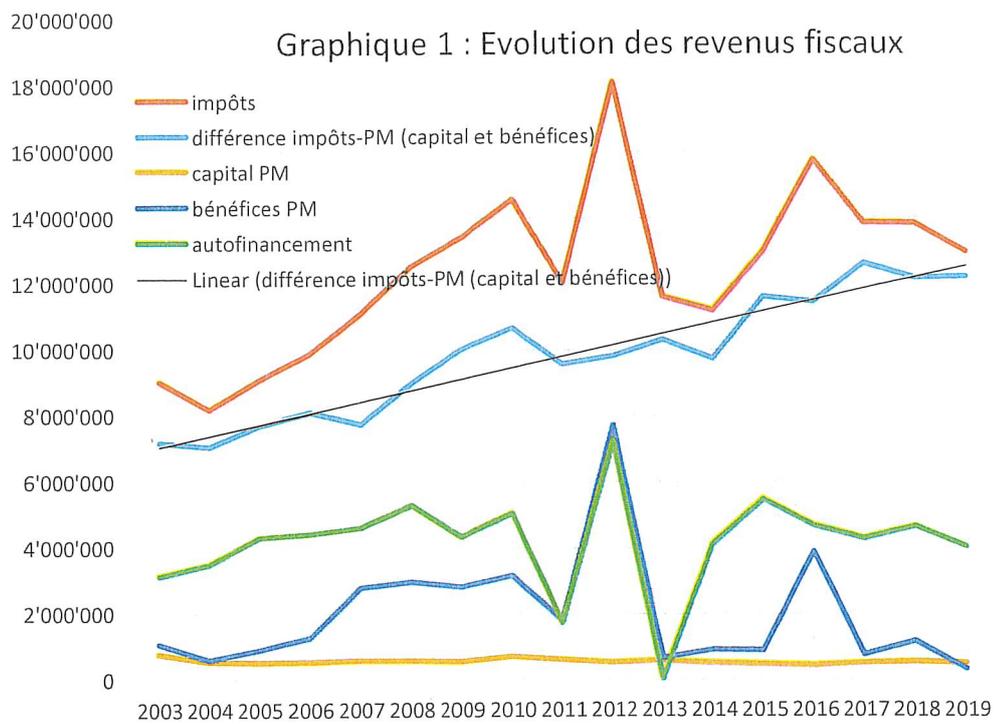
Jean-Paul Bruand, président



Alessandro Fabbri



Jean-Dominique Decotignie, rapporteur



Graphique 2 - Différence entre 35 (Rbts, part. et subv. coll. publiques) et 45 (Part/rembt. coll. publiques)